

HD INVESTISSEMENTS
Société à responsabilité limitée au capital de 638.242,98 euros
Siège social : 41, 41 bis avenue de l'Europe - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY
414 445 965 RCS VERSAILLES

ACTE SOUS SEING PRIVE
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le deux décembre,

- **Monsieur Hugues Dewavrin**, de nationalité française, né le 30 avril 1954 à PARIS (75008), demeurant à PARIS (75007), 17 rue Las Cases, détenant 41.866 parts sociales de la Société,

Seul associé (l' « **Associé Unique** ») de la société HD INVESTISSEMENTS, une société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 41, 41 bis avenue de l'Europe - 78140 Velizy Villacoublay, identifiée sous le numéro 414 445 965 RCS Versailles (la « **Société** »),

Statuant sur les décisions suivantes aux termes du présent acte sous seing privé :

- Extension de l'objet social de la Société ;
- Refonte complète des statuts de la Société ;
- Pouvoirs.

Etant rappelé que l'Associé Unique envisage de faire entrer ses enfants au capital de la Société, et qu'il est donc devenu nécessaire de procéder à une refonte des statuts de la Société, dans la mesure où la rédaction actuelle desdits statuts ne permet un fonctionnement de la Société qu'avec un associé unique, sans envisager les règles applicables en cas de pluralité d'associés.

Etant également rappelé que l'Associé Unique souhaite étendre l'objet social actuel de la Société, en vue de permettre à cette dernière d'exercer, en sus de son activité actuelle, l'activité de conseil en gestion hôtelière.

Etant enfin précisé que le Gérant a mis à la disposition de l'Associé Unique le projet de statuts modifiés de la Société.

4

Ceci étant précisé, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
Extension de l'objet social de la Société

L'Associé Unique décide, en vue de permettre à la Société d'exercer l'activité de conseil en gestion hôtelière en sus de l'activité qu'elle exerce dans le cadre de son objet social actuel, de modifier l'article des statuts de la Société relatif à l'objet social, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« *La Société a pour objet, en France et en tous pays*

- *L'acquisition, la détention et la gestion de valeurs mobilières, de placement ou de participation,*
- *L'activité de marchand de biens,*
- *L'acquisition, la gestion, l'aménagement, la transformation, la location et la revente de tous biens immobiliers et mobiliers,*
- *L'activité de conseil en gestion hôtelière,*
- *Toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser l'extension ou le développement y compris, mais sans limitation, l'acquisition, la détention l'obtention et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de licences, brevets, marques et informations techniques,*
- *Et plus généralement, la participation à toutes entreprises ou Sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social défini ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou Sociétés dont l'objet serait susceptible d'y concourir, notamment par voie de création de société nouvelles, d'apports, fusions, ou Sociétés en participation,*

DEUXIEME DECISION
Refonte complète des statuts de la Société

L'Associé Unique, en vue de permettre un bon fonctionnement de la Société sous forme de société à responsabilité pluripersonnelle, connaissance prise du projet de statuts refondus de la Société, décide d'approuver purement et simplement le projet de statuts refondus de la Société.

Une copie de ces statuts refondus restera annexée au présent acte sous seing privé.

4

TROISIEME DECISION

Pouvoirs

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte, en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Les décisions, objet des présentes, ont été prises par acte sous seing privé dûment signé par l'Associé Unique, et seront portées sur le registre des délibérations de la Société.

Le 2 décembre 2010,
En quatre (4) exemplaires

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a long horizontal stroke and a large loop.

Monsieur Hugues Dewavrin